

Paris, le 17 février 2015

Le Premier Ministre

N° 5769/SG

à

Mesdames et messieurs les ministres
Monsieur le secrétaire général du Gouvernement

Objet : Instruction relative au plan d'action interministériel « Administration exemplaire » pour l'environnement 2015-2020.

Dans la double perspective du vote du projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte et de la présidence française de la Conférence des Parties de la Convention cadre des Nations-Unies sur les changements climatiques en 2015 (COP21), la crédibilité du Gouvernement repose d'abord sur sa propre exemplarité environnementale. Je souhaite donc que l'État fasse ses preuves.

J'ai pour cela demandé à la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie d'élaborer un projet de plan interministériel « Administration exemplaire ».

Je vous demande de mettre en œuvre ce nouveau dispositif, qui vise à assurer la transition énergétique du fonctionnement de l'État, la gestion durable des ressources naturelles et la préservation de la biodiversité. Vous bâtirez un « plan ministériel d'administration exemplaire » (PMAE) pour la période 2015-2020, afin de planifier et de piloter à tous les niveaux les mesures concrètes de transition écologique et énergétique que vous adopterez. Elles concerneront d'abord le fonctionnement de vos services et, dans un second temps, celui des établissements publics et opérateurs comprenant plus de 250 agents se trouvant sous votre tutelle. Les services du Premier ministre sont responsables de la mise en œuvre de ce plan pour les directions départementales interministérielles.

Votre plan ministériel d'administration exemplaire ciblera de manière prioritaire les principaux impacts en matière environnementale du fonctionnement de votre administration, regroupés dans les catégories suivantes :

1. Economies d'énergie
2. Mobilité durable
3. Economies de ressources et réduction des déchets
4. Préservation de la biodiversité

.../...

Par ailleurs, votre plan pourra traiter des impacts sociaux et sociétaux que vous avez déjà explorés au cours de la période 2008-2014, dans une approche de responsabilité sociale et environnementale (RSE) intégrée.

Vous bâtirez ce plan pour le 30 juin 2015 et l'adresserez au commissariat général au développement durable (CGDD). Il fera l'objet d'un suivi fondé sur une série d'indicateurs. Le résultat de ce suivi sera adressé au 31 mai de chaque année au CGDD. La transposition du plan par les opérateurs sous tutelle de votre ministère interviendra d'ici le 31 décembre 2016.

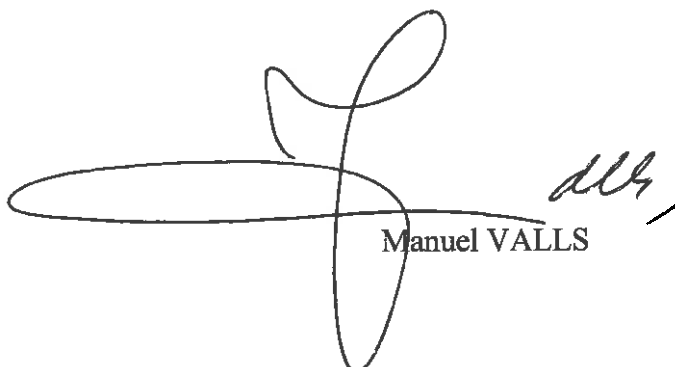
Il conviendra que tous les agents de vos administrations qui le souhaitent soient pleinement associés à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan dans la durée, afin d'en enrichir le contenu, d'adapter les nouvelles pratiques à chaque contexte ministériel et de garantir sa pleine application par l'engagement de tous. Vous mettrez en œuvre, à cette fin, un processus de consultation ouverte.

Des ressources, issues d'un important travail interministériel, notamment le plan national d'action pour des achats publics durables 2015-2020, seront mises à votre disposition sur le site extranet collaboratif de l'Administration exemplaire¹ pour vous permettre d'élaborer vos plans ministériels d'administration exemplaire.

L'accompagnement collectif sera développé pour faciliter la mise en œuvre de cette politique, au sein d'un comité de pilotage « administration exemplaire » associant les ministères et sous forme de groupes de travail techniques, guides, lettres d'information électronique, intranet-internet ou formations. Un dispositif de « revue par les pairs » sera expérimenté et les préfets de région seront encouragés à animer une politique locale de responsabilité sociétale des administrations.

Les services d'inspection et de contrôle intégreront dans leurs revues du fonctionnement des administrations et des établissements publics et opérateurs de l'Etat des vérifications liées à leur politique d'administration exemplaire.

Je compte sur votre appui et sur votre mobilisation pour la mise en œuvre de ce plan et pour que nous poursuivions résolument l'engagement de notre pays en faveur de la transition écologique et énergétique.



Manuel VALLS

¹ <https://travail-collaboratif.developpement-durable.gouv.fr/share/page/site/cgddadministrationexemplaire/dashboard>.